

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Louprien-Suares à M. Soudre.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour – Rapport d'activités 2011.

Conformément à la loi sur l'intercommunalité du 12 juillet 1999 (article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales), le président de l'Agglomération Côte Basque-Adour a transmis aux communes membres, le rapport d'activités 2011 de la communauté ainsi que le compte administratif 2011, documents qui ont été approuvés par le conseil communautaire lors des séances du 26 septembre 2012 et du 29 juin 2012.

Le rapport d'activités intègre notamment les éléments du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, ainsi que celui relatif au service public de l'assainissement.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par l'Agglomération Côte Basque-Adour de son rapport d'activités pour l'année 2011, accompagné de son compte administratif.

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.